

CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE



Séance du 6 octobre 2020

Présidence Mme Karine Ringgenberg, vice-présidente

En ce troisième conseil de l'année, la vice-présidente remercie l'assemblée pour l'indulgence dont elle fera preuve pour ce conseil qu'elle préside et salue :

Monsieur le syndic,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs du public et de la presse

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : André Arnaud
Christinet Jérôme
De Garrini Yves
Greppin Maurice
Guichard Maria
Magnenat Benjamin
Maillefer Christiane
Monnard Patrick
Petermandl Colette
Rey Jean-Michel
Tirvaudey Gilles
Trarieux Christian
Troska Lauren

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 47
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 25
Le nombre de conseillers présents est de 34
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 33

Le quorum étant atteint, la vice-présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

▪ **Ouverture de la séance**

La vice-présidente déclare la séance ouverte à 20h07

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver l'ordre du jour

à l'unanimité par 33 voix

▪ **Point n° 1 de l'ordre du jour**

Approbation du PV du 9 juin 2020

La vice-présidente n'ayant reçu aucune demande de modification, il est passé au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver le PV du 9 juin 2020 :

- **Accepté**

Par :

32 voix pour

-

0 voix contre

-

1 abstention

▪ **Point n° 2 de l'ordre du jour**

- **Communication du bureau et correspondance reçue** (par la vice-présidente)

Le bureau du conseil n'a reçu ni communication, ni correspondance.

- **Communications de la municipalité** (sans discussion, ni vote)

M. Pierre Graber, syndic

Après avoir souhaité la bienvenue aux conseillers et au public, M. Graber annonce plusieurs communications.

Election législature 2021-2017

En vue des prochaines élections pour la législature à venir, nous souhaitons organiser une soirée citoyenne qui aura lieu le jeudi 3 décembre prochain au Vallon. Celle-ci s'adresse à toute la population, ainsi qu'à vous, conseillers communaux et à la municipalité. Nous profiterons de cette soirée pour expliquer toutes les procédures de votation et d'élection du conseil communal, de la municipalité et du syndic.

Conseil du 8 décembre

Pour le prochain conseil, nous allons présenter les préavis suivants :

- Le principal objet sur lequel il faudra voter sera le **Budget 2021** et nous aurons besoin de la commission des finances

- **CAD** (chauffe à distance communal). Un préavis concernant la rénovation de toute l'installation et la création d'une nouvelle chaufferie à mazout qui sera de l'autre côté du bâtiment. Commissions concernées : CoFin et une commission ad'hoc.
Et un préavis qui concernera la séparation du Vallon du reste du réseau, ce qui permettra d'avoir des chiffres de consommation plus justes pour le futur. Commissions concernées : CoFin et commission ad'hoc.
 - **Révision du PAcom** et zone de réserve. Commission concernée : CoUrb.
 - **Révision des statuts de l'ORPC** (protection civile). Commission concernée : commission ad'hoc.
 - **Projet de tourisme avec création d'un « bike-park »** à St-Cergue. Il s'agit d'un projet de Mme Françoise Samuel. Commissions concernées : CoFin et CoTourisme/loisirs
 - **Un trottoir rte de Nyon** qui a été refusé une première fois. Commissions concernées : CoFin et CoUrb.
- Le bureau pourra communiquer ce slide au différentes commissions. Il est possible que d'autres objets soient encore ajoutés.

Mme Françoise Samuel, municipale

Manifestations futures

- **48h de la raisinée.** Les Z'Amis de St-Cergue organisent cette manifestation qui se déroulera du vendredi 9 octobre au dimanche 11 octobre. Il y aura des animations et de la restauration et il sera possible d'acheter des bouteilles de raisinée.
- **Exposition en plein air** à la route du Vuarne organisée par le Parc Jura Vaudois. Affiches fixées sur les arbres représentant des dessins de nature. Durée jusqu'au 23 octobre.
- **Ouverture de la patinoire** le 14 novembre.
- **Ballade à Béatrix.** La rénovation, suivie par votre président M. Jean-Michel Rey comme maître d'œuvre, est bien avancée, notamment grâce aux ouvriers de M. P.-A. Scheidegger, sponsor. Il manque encore des bancs et des plaquettes des sponsors sur les affichages de direction. Les poteaux sont terminés. [Présentation de plusieurs photos du chantier.](#)

M. Dominique Gafner, municipal

Suivi du chantier des eaux usées dans le village.

Il cause beaucoup de désagréments car il s'agit d'un chantier complexe qui demande beaucoup d'attention pour la sécurité. Le chantier avance bien, si la météo continue comme ça, nous finirons dans les temps.

[Présentation de différentes photos avec l'avancement des travaux.](#)

Du fait que nous sommes en zone de protection des eaux S2 et S3, nous avons dû mettre des « chambres » avec des filtres pour récupérer et évacuer les eaux claires. Une autre condition pour nos zones à risque, le canton a exigé de mettre un double tube avec détecteur de fuites, raison également des coûts élevés de ces rénovations. Les conditions de travail, avec de telles pentes, ne sont pas aisées pour les ouvriers et je profite pour remercier les entreprises participantes qui malgré la météo et les conditions tiennent les délais.

Beaucoup de travaux doivent se faire à la pelle et il n'est pas rare d'avoir des surprises qui n'apparaissent pas sur les plans.

L'affaissement de la route au mois de juin nous a perturbé pas mal de temps (2 à 3 semaines) mais le chantier n'a pas été bloqué, nous avons demandé des équipes supplémentaires aux entreprises sur place. Les chambres en béton de Swisscom pour les câbles électriques et autres. Elles ne sont pas étanches et les entrées de ces chambres sont de vraies passoires. Il y a un écoulement pour l'évacuation des eaux de pluie et on voit un trou noir (sur une photo) par lequel la terre a disparu dans une ancienne galerie. Nous avons dû ouvrir pour voir où cette terre était partie. Le canton n'étant pas satisfait, nous avons dû aller plus loin et fait intervenir des camions « suceurs », car il était impossible de travailler à la pelle (sécurité des ouvriers) ou avec des pelles mécaniques. Le coût va s'en ressentir et nous sommes en train de travailler avec les assurances et la DGMR pour la répartition des coûts.

Représentation et délégation dans les associations

Nous avons reçu plusieurs remarques concernant les absences aux séances de conseils intercommunaux, pour lesquelles il y a beaucoup d'absences et souvent non excusées. Par politesse, nous prions les gens qui se sont proposés pour ces différentes représentations/délégations de s'excuser en cas d'absence.

M. Laurent Mathez, municipal

Rénovation de l'école Jean-Jacques Rousseau

Les travaux avaient bien commencé et devaient se terminer, pour l'espace intérieur, pour la rentrée du 24 août. [Présentation de plusieurs photos.](#)

Les classes sont actuellement terminées, l'échafaudage a été démonté aujourd'hui, il nous reste le préau et l'entrée. Nous espérons avoir fini pour la fin des vacances scolaires d'octobre. Notre objectif est de goudronner le préau pour la prochaine rentrée scolaire. Nous profitons pour remercier M. B. Magnenat qui a géré ces travaux et sans lequel nous ne serions pas arrivés à terminer dans les temps.

Démontage de l'école de Basse-Ruche

Les travaux sont terminés et il n'y a plus d'école. L'objectif de la municipalité est de faire un parking temporaire d'une vingtaine de places, en attendant le P+Rail qui devrait être aménagé d'ici 1 à 2 ans.

Véhicule pour les bâtiments

Le véhicule a été acheté.

Cimetière

Une fontaine a été installée au cimetière.

La vice-présidente remercie M. Mathez pour le suivi des préavis qui avait été demandée par les conseillers.

M. Paul Ménard, municipal

Facture sociale – participation à la cohésion sociale

L'union des communes vaudoises a entrepris des négociations avec le canton qui ont abouti à un protocole d'accord. Celui-ci a été présenté lors de l'assemblée générale de l'UCV qui a eu lieu le 17 septembre. 213 communes sur les 308 que compte le canton étaient présentes. Elles ont adopté à 75% ce protocole qui doit être maintenant présenté au Grand Conseil. Ce protocole d'accord règle plusieurs points, comme le rééquilibrage financier entre les communes et le canton. Avant

2016 la participation des communes à la facture sociale était de 33 %, après 2016 50% et prochainement sera réduite à 36,7 % : soit 2 points d'impôts.

Font également partie du protocole d'accord la reprise par le canton des charges des centres sociaux régionaux et le financement des agences d'assurances sociales. La péréquation doit être négociée au plus tard pour 2022, ainsi que la réforme policière.

Il a fallu un travail de longue haleine pour débloquer ce dossier qui a préterité les communes au cours des dernières années. C'est un pas en avant.

La vice-présidente remercie la municipalité pour ces informations et passe au point 3 de l'ordre du jour

▪ **Point n° 3 de l'ordre du jour**

Préavis N° 09/2020 – Arrêté d'imposition 2021

La vice-présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal

Le point d'impôt reste à 66%. Je vous rassure, nous restons relativement optimistes quant au budget qui devrait être presque à l'équilibre comme les autres années. Le taux d'endettement est sous contrôle, le niveau des dettes également. Aujourd'hui nous sommes à 0.33 % de taux d'intérêt moyen.

Tous ces différents éléments nous conduisent à maintenir notre point d'impôts à 66%.

La vice-présidente remercie M. Ménard et donne la parole à M. Gérard Odermatt

M. Odermatt, commission des finances

La commission prend acte que le taux reste inchangé et soutient ce préavis tel que présenté.

La vice-présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 09/2020 – Arrêté d'imposition pour l'année 2021

- **Vu le préavis de la municipalité N° 09/2020**
- **Où le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter l'arrêté d'imposition à 66 % pour l'année 2021 tel que présenté

▪ **Accepté à l'unanimité**

Par :

33 voix pour

▪ **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Préavis N° 10/2020 – Demande de crédit de CHF 30'000 TTC pour participer au déficit des pistes de ski du village pour la saison hivernale de 2020-2021

La vice-présidente ouvre la discussion et donne la parole à Mme Samuel

Mme Samuel, municipale

Vous allez voter pour une disposition transitoire, d'une durée d'une seule saison relative à la participation au déficit des pistes de ski du village. La municipalité est très satisfaite du compromis que nous avons pu élaborer avec Région de Nyon et Télédôle SA. La participation de la commune s'élèvera à un tiers, soit au maximum à CHF 30'000.-.

Initialement Télédôle SA voulait faire porter l'entier du déficit à la commune. Mais la participation et l'intervention de Région de Nyon dans les négociations ont contribué à limiter notre participation. Nous remercions toutes les commissions qui ont participé aux débats, en particulier la CoFin qui a fortement insisté pour faire inclure Région de Nyon dans les négociations.

Nous espérons que cette disposition sera prise pour cette année et qu'elle augurera des négociations fructueuses pour une convention pluriannuelle dont nous avons besoin pour continuer sereinement l'exploitation des pistes du village.

Nous tenons compte que les commissions nous ont demandé de négocier au plus vite et de ne pas attendre la nouvelle municipalité. Nous allons avancer au plus vite ces négociations en espérant que nous pourrions établir une bonne convention.

La vice-présidente remercie Mme Samuel et donne la parole à M. Denis Berger

M. Berger, commission des finances

La commission des finances a travaillé longuement, raison pour laquelle vous avez reçu notre rapport avec une bonne semaine de retard. Ce retard était dû au fait que nous avons reçu le préavis définitif en même temps que vous l'avez reçu avec la convocation à ce conseil. Comme indiqué dans notre rapport, le dernier chapitre mentionne une modification de la prise de position de certains membres de la commission, car au moment de sa rédaction nous n'avions pas encore l'information de l'acceptation de Région de Nyon pour sa part et Télédôle SA quant à eux ont accepté 3 jours plus tard.

Toutefois, cet après-midi je me suis rendu compte qu'une petite erreur s'était glissée et, de ce fait, n'a pas été relevée dans notre rapport. Le préavis mentionne l'amortissement de cette somme sur le compte 9282.01 (cpte de réserve pour amortissements et investissements futurs). Or il existe un compte 9170.61 prévu pour l'amortissement des frais d'exploitation des téléskis des pistes du village.

C'est pourquoi nous vous recommandons d'accepter ce préavis tel que présenté, mais en modifiant le compte sur lequel les CHF 30'000.- seront prélevés.

La vice-présidente remercie M. Berger et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

J'aimerais rebondir sur ce qui vient d'être dit. Vous revenez souvent sur le compte des DDP qui ne peut pas être prévu pour ce genre d'affectation, alors que notre boursier nous a recommandé de l'utiliser car ce n'est pas un compte affecté. Il est donc possible de financer les pistes de St-Cergue avec ce compte.

M. Berger, commission des finances

Il y a 3 ans lorsque nous avons voté un crédit de CHF 24'000.- pour les pistes de St-Cergue, un compte spécial a été introduit au bilan de la comptabilité communale. Il

n'y a aucune raison de rentrer en conflit. Il est spécifié dans le préavis que nous avons accepté en début de législature (2016) que le compte 9282.01 doit être utilisé pour des investissements futurs ou pour l'amortissement de la dette. Il est évident qu'une participation aux frais d'exploitation n'est ni un investissement ni un amortissement d'une dette, raison pour laquelle nous demandons prestement d'utiliser le compte créé à cet effet.

La vice-présidente remercie M. Berger. La municipalité informe qu'elle ne souhaite pas changer le no du compte indiqué dans son préavis. La vice-présidente donne la parole à M. Gérard Odermatt.

M. Odermatt, commission des finances

Il s'agit d'une discussion « technique » et ce n'est pas la première fois que l'on en débat lors de la séance du conseil communal. Cette discussion devrait être abordée lors de la présentations du préavis à la commission, malheureusement nous ne l'avons reçu que tardivement, soit en même temps que le reste des conseillers.

L'argument de la commission des finances est certainement juste, puisque nous avons un compte prévu à cet effet, et que nous avons déjà utiliser pour un autre préavis qui concernait les pistes de ski. Il s'agit donc d'une recommandation de la commission des finances et non pas un refus.

La vice-présidente remercie M. Odermatt. La municipalité posera la question au boursier M. Chollet. La vice-présidente donne la parole à la commission tourisme et loisirs qui ne souhaite pas s'exprimer. Elle ouvre la discussion et donne la parole à M. Stéphane André

M. André

Je suis acquis à la cause, par contre je m'interroge sur l'éventuelle gratuité pour les enfants sur les pistes du village. Je ne suis pas contre, mais vis-à-vis des « privés » comme La Trélasse et/ou Basse-Ruche qui se donnent de la peine, je trouve que c'est une mauvaise concurrence.

La vice-présidente remercie M. André. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 10/2020 – Demande de crédit de CHF 30'000 TTC pour participer au déficit des pistes de ski du village pour la saison hivernale de 2020-2021

- **Vu le préavis de la municipalité N° 10/2020**
- **Où le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à demander un crédit de CHF 30'000 TTC pour participer au déficit des pistes de ski du village pour la saison hivernale de 2020-2021,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 30'000 TTC,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir cet investissement sur 1 an par prélèvement sur le fond de réserve pour investissements et amortissements futurs, compte de bilan 9282.01.

▪ **Accepté**

Par :

28 voix pour

0 voix contre

5 abstentions

▪ **Point n° 5 de l'ordre du jour**

Préavis N° 11/2020 – Demande de crédit de CHF 55'000 TTC de participation financière à la sécurisation des passages à niveau de la Givrine (supplément), de la Guêpière, de Combe-Grasse et de la réfection du mur du chemin de la Sapinière

La vice-présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Il s'agit d'un préavis que nous allons partager avec plusieurs communes qui sont propriétaires des alpages et des pâturages de part et d'autre de la voie ferrée. Celle-ci existe depuis 1916. Malheureusement les municipalités précédentes avaient autorisé la construction de biens près des voies et nous avons maintenant l'obligation de sécuriser les passages allant à ces propriétés et traversant les voies ferrées.

Vous avez peut-être remarqué en vous rendant à la déchèterie que le mur du chemin de la Sapinière, qui fait partie du lot, est en train d'être construit pour renforcer la voie ferrée qui avait tendance à s'affaïsser.

La vice-présidente remercie M. Graber. La commission des finances n'ayant pas de commentaires, elle ouvre la discussion et donne la parole à M. Didier Beux

M. Beux

Une remarque concernant la sécurité pour les passages à niveaux. Il faudrait profiter du travail qui doit être fait pour prévoir une sécurisation.

Lorsqu'on arrive à la Givrine, si un véhicule doit tourner et que le passage à niveau est fermé, on peut être bloqué, et malgré les limitations de vitesse, les voitures arrivent très vite.

M. Graber, syndic

Je ne peux pas vous donner une réponse très satisfaisant. C'est l'Office Fédéral des Transports qui gère les dossiers de transports publics et notamment les petites lignes de chemins de fer. Ce sont eux qui édictent les normes et ont agendé ces travaux, ainsi que le fait qu'il n'y ait pas de présélection. La commune n'a pas été consultée car nous sommes « hors localité ».

Pour l'aménagement des espaces routiers au parking de La Givrine, il y aura des présélections plus loin en direction de La Cure et non au niveau de la route qui monte vers l'alpage de La Givrine. Pour l'instant il n'y aura pas donc de changement.

La vice-présidente remercie M. Graber. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 11/2020 – Demande de crédit de CHF 55'000 TTC de participation financière à la sécurisation des passages à niveau de la Givrine (supplément), de la Guêpière, de Combe-Grasse et de la réfection du mur du chemin de la Sapinière

- **Vu le préavis de la municipalité N° 11/2020**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser un crédit à la municipalité de CHF 55'000 TTC destiné à la participation financière de la commune de Saint-Cergue pour les passages à niveau de la Givrine (supplément), de la Guêpière, de Combe-Grasse et de la réfection du mur du chemin de la Sapinière,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 55'000 TTC,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir la somme de CHF 55'000 TTC sur une durée de 10 ans.

▪ **Accepté à l'unanimité**

Par :

33 voix pour

▪ **Point n° 6 de l'ordre du jour**

Préavis N° 12/2020 – Demande de crédit de CHF 117'500 TTC pour la réfection du trottoir de la Rue de la Gare

La vice-présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Laurent Mathez

M. Mathez, municipal

Le préavis est assez détaillé. Ce trottoir est d'un grand besoin. Il se trouve dans le centre de St-Cergue. Il ne s'agit pas d'une création, mais d'une rénovation avec élargissement pour le confort des piétons et pour le déneigement.

M. Ménard, municipal

Lors de la précédente législature nous avons adopté un préavis concernant l'aménagement de l'avenue de la Gare, de la place de la Gare et du futur P+Rail. Le projet avait été repoussé, car nous avons d'autres rénovations à faire sur le poste de la « voirie ».

Parmi les questions qui se posaient, nous voulions savoir ce qu'il y avait sous la route. Par chance, il n'y a rien sous le trottoir à rénover. D'autre part, les arbres qui sont sur le trottoir sont en très mauvais état. Depuis 2015 l'inspecteur des forêts nous demande de les enlever avant qu'ils ne tombent (il y en a déjà eu un).

Lorsque l'hiver arrive, il est impossible de passer les engins de la voirie pour faire le déneigement. C'est pourquoi nous souhaitons en profiter pour l'élargir, afin qu'il puisse être déneigeable mécaniquement contrairement à ce qui se passe aujourd'hui.

Dans le préavis nous avons prévu 10 arbres qui seront plantés à équidistance entre la place de la Gare et le restaurant des Cytises. Il faut également penser aux

commerces et garder un minimum de 4 places de parc. Celles-ci seront en face de la boulangerie. Les arbres seront placés dans des cylindres de 1,25 m qui descendront sous les conduites d'eau, afin d'éviter que les racines ne les percent. Nous avons tenu compte de tous les éléments et sommes en conformité avec ce qui avait été défini par l'Urbaplan.

Le P+Rail constitue la deuxième étape de ce plan, mais nous n'allons pas le faire maintenant car la Région de Nyon est en train d'étudier le financement des P+Rail futurs et nous souhaitons pouvoir en bénéficier.

Le NStCM envisage de refaire la gare, mais ce sera pour 2024 ou 2030, avec création d'un passage sous voie.

M. Mathez, municipal

Concernant le coût, nous ne travaillons pas avec un maître d'ouvrage, car il s'agit d'une rénovation. Nous avons fait la même chose pour les trottoirs du centre du village. Pour donner un ordre d'idée, pour les trottoirs du centre, nous arrivions à un prix de CHF 350.- le m2. Pour le trottoir de la rue d'Arzier, qui faisait env. 400 m, nous arrivions à un prix de CHF 668.- le m2, car nous le construisions et nous avons travaillé avec un géomètre. Pour le trottoir de la rue de la Gare, nous arrivions à un prix en dessous de CHF 250.- le m2, arbres compris.

M. Graber, syndic

J'espère que nous vous avons convaincu. Nous n'avons pas d'ingénieur civil pour travailler sur cet objet, raison pour laquelle il paraît mal ficelé, car fait par nous-même. Les commissions nous l'ont reproché à juste raison, mais sachez que nous sommes tout-à-fait à l'aise avec les rénovations de ce genre de projet et cela nous permet de considérablement réduire les coûts.

La vice-présidente remercie la municipalité pour ses interventions et donne la parole à M. Gérard Odermatt

M. Odermatt, commission des finances

Tout d'abord la CoFin est en faveur de la réfection du trottoir de la rue de la Gare et également d'accord avec tous les arguments présentés par la municipalité.

Par contre, la CoFin souhaite faire part au conseil communal de quelques observations. Tout d'abord, nous parlons d'un montant de CHF 117'000.-, raison de notre analyse financière, selon le mandat donné à la CoFin dans le règlement du conseil communal.

Dans notre rapport, nous constatons que de nombreuses différences existent entre les offres reçues par la municipalité, sur les mètres, sur les prestations offertes, sur la prise en charge ou non des taxes d'évacuations et sur le nombre d'arbres à replanter.

La CoFin juge donc impossible de se faire une idée claire de l'offre présentant le meilleur ratio qualité-prix.

Nous avons donc posé toute une série de questions à la municipalité. En date du 18 septembre, les réponses, qui nous ont été données, n'ont pas apportés d'éléments concrets à notre analyse.

Malgré le travail important réalisé par notre municipalité, nous constatons que, jusqu'à la réalisation du préavis, le projet a subi des adaptations. Les entreprises consultées n'ont pas eu les mêmes éléments pour établir des offres, et des prestations ne figurent pas sur certaines offres et ne permettent pas une corrélation avec les offres concurrentes.

Nous vous proposons donc de soutenir la municipalité dans la réfection du trottoir de la rue de la Gare, mais nous vous demandons son report à un prochain conseil, afin que les offres répondent à un même cahier des charges.

La recommandation de la CoFin à la municipalité est que lorsqu'on fait un appel d'offre il est nécessaire d'établir un cahier des charges mentionnant toutes les prestations que les entreprises devront fournir.

La vice-présidente remercie M. Odermatt et donne la parole à Mme Muriel Archer Galibourg

Mme Archer Galibourg, commission d'urbanisme

La CoUrb voit l'importance du besoin de réfection de ce trottoir et soutient le projet. Ce qui nous a posé problème est le manque d'éléments nous permettant de faire notre travail.

L'étude (préavis 04/2014) de CHF 38'000.-, payée par la municipalité, n'a pas été vue par la CoUrb. Cette étude a été faite pour les aménagements de la place de la Gare et de la rue de la Gare.

Nous ne sommes pas convaincus qu'il s'agisse d'une simple rénovation. Nous nous sommes rendus sur place et avons constaté des différences entre la largeur de la rue et les plans écrits à la main et peu clairs. Il est difficile pour la CoUrb de statuer sur ce préavis sans les éléments nécessaires.

En ce qui concerne la dangerosité des arbres, nous ne sommes pas opposés à leur abattage en attendant que les éléments du cahier des charges soient connus et nous permettent de travailler correctement pour établir un rapport.

La recommandation de la CoUrb est de renvoyer ce préavis, car il n'y a pas d'urgence à sa réalisation et qu'il a été trop précipité.

La vice-présidente remercie Mme Archer Galibourg et ouvre la discussion. Elle donne la parole à M. Pierre Martin

M. Martin

Je comprends qu'il faille réduire le nombre de places de parc. Mais il y a régulièrement plus que 4 voitures et si le restaurant des Cytises rouvre, il n'y aura pas assez de places. Ne faudrait-il pas prévoir plutôt 6 ou 7 places ?

M. Mathez, municipal

Dans le centre du village, notre objectif est de garder des places de parc pour la clientèle commerciale, avec une limitation de durée de stationnement.

Les places de stationnement pour la nuit seront déplacées sur l'emplacement de l'ancienne école de Basse-Ruche et une partie vers la bibliothèque. Pour les personnes se rendant dans les restaurants, ils devront aller dans les parkings. Ce qui libérera également le trottoir pour le déneigement qui pose problème actuellement.

La vice-présidente remercie M. Mathez et demande à la municipalité si elle souhaite reprendre la parole, suite aux recommandations des commissions. Elle donne la parole à M. Paul Ménard.

M. Ménard, municipal

J'ai de la peine à comprendre la confusion de la CoUrb concernant le nombre d'arbres. En page 2 du préavis il est indiqué que 10 arbres de 3 espèces différentes

seront plantés à intervalle régulier. Lorsqu'on regarde le plan en dernière page, on compte également 10 arbres. C'est sur cette base que le prestataire a fait son offre. Concernant les places de parc, nous nous trouvons devant un problème. Nous n'arrivons pas à faire le déneigement lorsqu'il y a des voitures qui stationnent à la rue de la Gare. Actuellement les gens se parquent sur la place de la bibliothèque et nous aurons 45 places sur l'ancien site de l'école de Basse-Ruche. Nous n'avons donc pas moins de places de parc.

Nous devons composer avec plusieurs éléments. Aujourd'hui le déneigement se fait manuellement. Les arbres vont être remplacés pour préserver un espace vert et garder de la place pour les voitures qui se croisent sur la route.

Les places de parc se trouvant à côté du Rando-Burger peuvent également être utilisées pour les personnes se rendant à la boulangerie.

La vice-présidente remercie M. Ménard et donne la parole à Mme Muriel Archer Galibourg

Mme Archer Galibourg, commission d'urbanisme

Cette confusion vient du fait que s'il y avait 10 arbres dans le préavis. Sur les documents qui nous manquaient et que nous avons dû demander à M. Mathez, le nombre d'arbres différait.

La vice-présidente remercie Mme Archer Galibourg. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et passe au vote.

Préavis N° 12/2020 – Demande de crédit de CHF 117'500 TTC pour la réfection du trottoir de la Rue de la Gare

- **Vu le préavis de la municipalité N° 12/2020**
- **Oùï le rapport de la commission des finances**
- **Oùï le rapport de la commission d'urbanisme**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accorder à la municipalité à entreprendre les travaux de réfection du trottoir Rue de la Gare,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 117'500 TTC,

de financer l'étude par la trésorerie courante,

d'amortir le montant net en 20 ans au maximum.

▪ **Refusé**

▪
▪

Par :

11 voix pour
19 voix contre
3 abstentions

▪ **Point n° 7 de l'ordre du jour**

Informations des délégués et représentants aux associations intercommunales

La vice-présidente donne la parole à Mme Maria-José Hautier

Mme Hautier, déléguée à l' AISGE

Lecture des préavis votés au court des deux conseils intercommunaux qui ont eu lieu cette année.

Du fait que chaque commune est représentée, il y a très souvent des débats (comme pour l'équipement en systèmes interactifs), mais cela permet de voir les problèmes et les solutions sous d'autres angles.

En 2018, nous avons dû modifier les statuts de l'association intercommunale pour être en conformité avec la loi. Lors de cette révision, les membres de notre municipalité faisant partie du CODIR n'ont pas souhaité intervenir et profiter de cette opportunité pour introduire une nouvelle façon de répartir des coûts de participation. Les communes d'Arzier et St-Cergue paient en effet plus que les communes du bas en raison du nombre plus élevés d'enfants scolarisés. Il faudrait proposer une répartition plus solidaire entre les communes. Ce qui diminuerait considérablement notre facture.

Pour la prochaine législature, j'encourage vivement des conseillers ayant des enfants scolarisés à se présenter en tant que délégués. Ceci pour mieux comprendre les difficultés auxquelles doivent faire face l'école et les communes dans ce domaine essentiel.

Le rapport peut être obtenu sur demande auprès de la secrétaire mjhautiercc@bluewin.ch

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente clôt la discussion et passe au point suivant.

▪ **Point n° 8 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

La vice-présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Scheidegger

Je voulais vous montrer quelques photos que j'ai prises lors d'un incendie qu'il y a eu aux Clairvaux et qui montrent les difficultés rencontrées par les pompiers pour accéder au lieu du sinistre, en raison des problèmes dus à la circulation. Le camion échelle est resté bloqué 10 min. et il a fallu couper des barrières. Les camions sont arrivés au pas car ils n'arrivaient pas à passer à cause des haies.

Je me demande par conséquent à quel niveau la municipalité peut être tenue pour responsable d'un accident si les véhicules de secours ne peuvent pas accéder. Nous sommes en automne et je vous laisse imaginer en hiver avec la neige.

M. Ménard

Je vous remercie d'avoir posé cette question. De nombreux quartiers (Pelesses, Clairvaux, par ex.) sont en terrain privé y compris l'accessibilité des rues. Nous nous retrouvons avec un héritage lourd puisque les propriétaires sont maîtres chez eux et

nous n'avons aucune possibilité d'intervention. Nous ne sommes responsables que des voies publiques.

M. Galibourg

Merci pour ce commentaire M. Ménard. Je reviens sur ce qu'a dit M. Scheidegger. Il y a aussi le coût du déneigement. Les gens qui construisent et plantent des haies, rendent leur habitation difficilement accessible. En hiver cela implique des coûts pour faire venir la fraiseuse, parfois faire venir un camion pour dégager la neige qui ne peut pas être déposée ailleurs. Le coût du déneigement se monte en moyenne (sur 10 ans) à CHF 250'000.- par hiver, alors que la taxe de déneigement que l'on paie est dérisoire.

J'ai à plusieurs reprises fait des interventions prônant la compétitivité de notre commune par rapport à d'autres. Comme pour le taux d'imposition que nous avons voté ce soir de 66 points. Les communes du bas n'ont pas de problèmes de neige et peuvent avoir des taux plus bas que le nôtre.

Il faudrait changer les règles et demander aux gens qu'ils rendent leur parcelle « déneigeable » et cela réglerait les problèmes de sécurité rencontrés par les pompiers.

M. Mathez, municipal

Je rebondis sur ce que vous avez dit. Nous avons un paragraphe dans le règlement sur le déneigement qui prévoit que les routes doivent pouvoir accueillir un véhicule pour le déneigement, donc assez large pour qu'un véhicule passe et qu'un chemin en tout venant ne peut pas accueillir des engins de déneigement car il n'est pas suffisamment robuste.

M. Odermatt

J'habite le quartier des Clairvaux et je ne me permettrai pas de faire des remarques sur les autres quartiers. Mais il y a quelques aberrations aux niveaux des routes de notre quartier, qui sont dues à un héritage du passé comme mentionné précédemment. La municipalité actuelle n'y est pour rien. La question qui se pose est de comment pourrions-nous modifier cette situation, notamment pour ces routes étroites ?

Quand j'étais à la municipalité, j'ai essayé de savoir pourquoi au chemin des Murets il y a deux routes parallèles, qui n'apportent pas de valeur ajoutée, mais mène +/- au même endroit. On m'a répondu que cela avait été approuvé par la municipalité, mais je n'ai pas eu de preuve écrite.

En entendant les remarques de ce soir, j'aurais tendance à interpellier soit la municipalité, ou plus précisément la commission d'urbanisme. Posons-nous la question : ne faudrait-il pas revoir notre règlement sur la police des constructions ? Toutes ces distances pour la plantation de haies, pour le dégagement de la neige, sans le fixer dans un règlement, il y a peut-être une réflexion à faire soit par un municipal, soit par la CoUrb.

La vice-présidente remercie M. Odermatt et donne la parole à M. Dominique Gafner

M. Gafner, municipal

Je suis conscient de tout ce qui se passe. Toutes les nouvelles constructions demandent au min. 1 m, les dépendances peuvent être à la limite de la propriété. Nous avons refusé des places de parc ou des aménagements pour garder un certain nombre de m2 pour accueillir la neige déblayée de la route. Nous sommes

très attentifs pour les nouvelles constructions et nous demandons à la voirie d'aller sur place pour contrôler et s'assurer qu'il y a de la place en cas de fortes chutes de neige. Je suis tout-à-fait d'accord avec M. Scheidegger et j'ai parlé aujourd'hui de changer notre règlement sur la police des constructions. C'est un travail que je vais commencer en début d'année prochaine en mettant en avant des grands problèmes et les remarques évoquées ce soir.

Je remercie les pompiers qui sont intervenus très rapidement et qui ont dû passer des gros tuyaux à travers champs.

La vice-présidente remercie M. Gafner et donne la parole à M. David Ott

M. Ott

Je vous prie d'excuser M. Christian Trarieux qui n'a pas pu venir ce soir en raison d'un décès dans la famille.

La vice-présidente remercie M. Ott et donne la parole à M. Didier Nuq

M. Nuq

J'aimerais demander à la municipalité s'il est possible d'obtenir les spécificités précises pour garantir l'accès par les pompiers, aux chemins et routes privées entretenus par les propriétaires. Y a-t-il des différences avec celles qui étaient en vigueur dans les années 70 ?

Par exemple aux Pelesses, nous prévoyons de refaire certaines routes l'année prochaine.

M. Gafner, municipal

Actuellement rien n'a changé, les routes ont été conçues pour des véhicules de pompiers des années 70. Tous les dossiers des nouvelles constructions passent au canton, le canton les passe à l'ECA qui accepte ou pas.

A l'heure actuelle il n'y a rien qui nous demande de modifier ces routes. Le règlement concernait les véhicules pompiers

M. Nuq

Nous avons prévu un tonnage max. de 25 tonnes, s'il devait être supérieur, nous aurions un problème. Il faudrait qu'on connaisse les largeurs et les rayons de virage.

La vice-présidente propose à M. Nuq de prendre contact avec le commandant des pompiers et de le faire venir lors d'une prochaine réunion de quartier. Ainsi ils pourront avoir les informations nécessaires et utiles, afin que faire les travaux au plus juste. Elle remercie M. Nuq et donne la parole à M. Sébastien Piguet.

M. Piguet

J'ai lu les communications du NStCM et j'ai été interpellé par le fait que nous financions avec la Région de Nyon un P+Rail à la Givrine. Le NStCM n'en parle absolument pas. Cela me paraît optimiste de faire un P+Rail sans soutien.

M. Graber, syndic

Comme vous le savez je m'occupe du dicastère de la mobilité à Région de Nyon. Je suis en contact avec le NStCM, ainsi qu'avec les autres compagnies de transports publics. Il s'avère que le NStCM n'a pas l'obligation de créer des places de parc. La tendance est qu'ils sont en train de supprimer toutes les places qui sont autour des

gares. Cela va commencer par St-Cergue, Arzier. Bassins n'en a plus, au Muids il n'y en a pas et Genolier, c'est trop petit. Il reste des places à Givrins et Trélex, car elles sont financées par la commune. L'Asse est sur un projet de P+Rail.

Le canton a mandaté le district pour une étude de projet P+Rail et notamment sur la ligne du NStCM

La vice-présidente remercie M. Graber et donne la parole à Mme Murielle Jelk

Mme Jelk

La municipalité avait organisé une soirée de présentation des associations, qui avait eu un franc succès auprès des nouveaux habitants de St-Cergue. J'ai été approchée par des personnes habitant de l'autre côté de la frontière qui m'ont expliqué que, la première semaine de la rentrée, ils organisaient une manifestation où toutes les associations du village pouvaient présenter leur activité. Je trouve l'idée sympathique, car j'ai moi-même découvert qu'il y a un grand nombre d'activités sur St-Cergue.

En parallèle de cela, lorsque l'on se balade dans les villages du bas, on voit souvent des panneaux numériques annonçant les manifestations. Je pense que ça vaudrait la peine d'investir dans un tel panneau, qui ne doit pas être très cher. Voilà mes suggestions.

Mme Samuel, municipale

Nous avons discuté pour savoir si nous refaisions une soirée de présentation pour les nouveaux habitants. Et nous y avons renoncé, en raison de l'organisation de la soirée citoyenne en décembre, même si le sujet est différent.

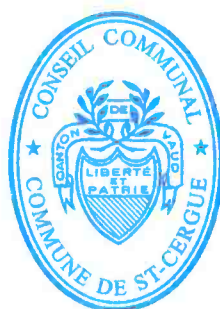
Chaque soirée demande beaucoup de travail et d'énergie et nous n'avons pas beaucoup de temps pour l'organisation de la soirée de présentation des associations, mais je vais encore y réfléchir.

En ce qui concerne les panneaux d'affichage, mon collègue M. Laurent Mathez, qui s'occupe des routes, et moi-même sommes très intéressés à installer des panneaux interactifs, et depuis longtemps. Le coût le plus cher n'est pas le panneau en lui-même, mais l'installation électrique en dehors du village. C'est pourquoi nous pensons commencer par un panneau au centre du village.

La vice-présidente remercie Mme Samuel. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et remercie l'assemblée pour son attention. Elle rappelle que le prochain conseil aura lieu le **8 décembre** et clôt la séance à 21h51.

La vice-présidente

Karine Ringgenberg



La secrétaire

Maria-José Hautier